

LES VERGERS DE PARNAC

1288 ROUTE DE MASSABIE
46140 Parnac

Siret : 840 596 274 00018
APE : 0124Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

LATIFA BELKADI

NIR : 2 64 01 99 383 042 35

Emploi : recolte

Date d'entrée : 09/10/2024

Palier : Palier 3

Coefficient hiérarchique : 19

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/12/2024 au 31/12/2024

N° 12_1735456413493_BS_BELKADI_01122024_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.

Mme LATIFA BELKADI
Chemin de Lacafourque
LACAFOURQUE
46140 Parnac

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	12,60	x	88,00	1108,80
Nombre total d'heures			88,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	1108,80	x	10,00	110,88
Rémunération totale brute				1219,68
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	1219,68			13,17
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	1219,68	x	0,40	4,88
Sécurité Sociale Plafonnée	1219,68	x	6,90	84,16
Complémentaire T1	1219,68			58,42
Formation	1219,68			0,73
CSG non imposable à l'IR	1208,82	x	6,80	82,20
CSG imposable à l'IR	1208,82	x	2,40	29,01
CRDS imposable à l'IR	1208,82	x	0,50	6,04
Total des cotisations et contributions obligatoires				278,61
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				941,07
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 941,07

Montant net imposable : 976,12

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 976,12 €) x (Taux de 4,80%) = 46,85

Montant net à payer : 894,22

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 2960,54 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 142,10 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..